

P R O F I L
DE L'INDUSTRIE

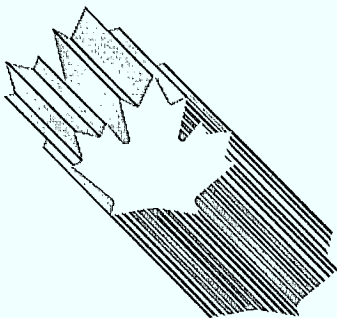


Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada

**Panneaux dérivés
du bois — menuiserie
et décoration**

Canada



P R O F I L DE L'INDUSTRIE

PANNEAUX DÉRIVÉS DU BOIS — MENUISERIE ET DÉCORATION

1988

AVANT-PROPOS

.....

Étant donné l'évolution actuelle des échanges commerciaux et leur dynamique, l'industrie canadienne, pour survivre et prospérer, se doit de soutenir la concurrence internationale. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents qui sont des évaluations sommaires de la compétitivité de certains secteurs industriels. Ces évaluations tiennent compte de facteurs clés, dont l'application des techniques de pointe, et des changements qui surviendront dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Ces profils ont été préparés en consultation avec les secteurs industriels visés.

Cette série est publiée au moment même où des dispositions sont prises pour créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, fusion du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ces documents seront mis à jour régulièrement et feront partie des publications du nouveau ministère. Je souhaite que ces profils soient utiles à tous ceux que l'expansion industrielle du Canada intéresse et qu'ils servent de base aux discussions sur l'évolution, les perspectives et l'orientation stratégique de l'industrie.

Ministre

1. Structure et rendement

Structure

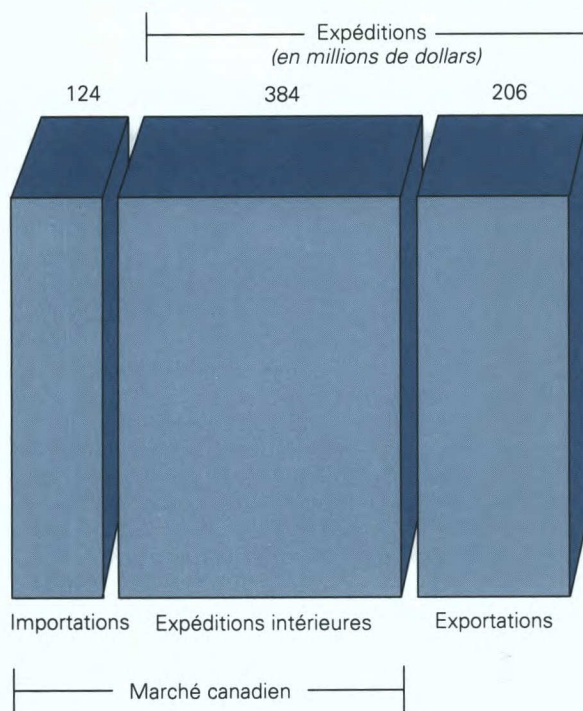
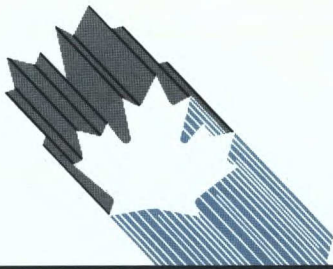
L'industrie canadienne des panneaux dérivés du bois utilisés en menuiserie et en décoration regroupe les 4 sous-secteurs suivants : *contreplaqué et placage de feuillus, panneaux de particules et panneaux de fibres à densité moyenne (PFDM), panneaux durs et panneaux isolants.*

Le *contreplaqué de feuillus*, fabriqué généralement à partir de placage de feuillus, se compose de couches de placage superposées, habituellement à angle droit, dont le nombre dépend de l'épaisseur désirée. Pour de nombreuses applications, des panneaux de particules, des panneaux PFDM ou d'autres dérivés du bois sont utilisés pour l'âme du panneau au lieu de placage. Le *placage de feuillus* est fabriqué à partir de billes de bois qui sont débitées par déroulage ou tranchage et assemblées ensuite en feuilles. L'épaisseur et l'orientation du placage peuvent varier en fonction de la solidité ou de l'effet recherché. Ce procédé qui exige énormément de travail manuel fait appel à des compétences techniques et artistiques.

Les *panneaux de particules* sont fabriqués à partir de particules de bois séchées et mélangées avec une résine liante. Le mat ainsi obtenu est comprimé à température et à pression élevées pour former un panneau. Les panneaux PFDM sont fabriqués avec des fibres de bois liées ensemble par un adhésif de résine synthétique. Les fibres sont séchées avant d'être formées en mat, puis comprimées. La densité des panneaux obtenus varie de 660 à 860 kg/m³.

Les *panneaux durs* sont fabriqués par feutrage humide à partir de fibres de bois obtenues par un procédé mécanique de raffinage à haute température. La densité des panneaux est élevée, oscillant entre 900 et 1 000 kg/m³. Les *panneaux isolants* sont fabriqués de la même façon, mais leur densité est moindre, variant de 240 à 330 kg/m³.

La plupart de ces produits sont vendus comme panneaux de dimensions standard servant à la fabrication industrielle de meubles de bureau et de maison ainsi que d'armoires de cuisine et de salle de bains. Le secteur de la construction, qui inclut la réparation, la rénovation et le bricolage, est un autre débouché important. Les produits servent généralement à l'ameublement et à la décoration des immeubles résidentiels et commerciaux. Par exemple, les panneaux de contreplaqué de feuillus faits de placage de grande qualité sont utilisés comme revêtement mural de luxe pour les bureaux, les magasins et les cabinets de travail. Le panneau de particules est idéal pour les rayonnages et les étagères. Les panneaux isolants se distinguent des autres produits, car de 30 à 40 p. 100 de ces panneaux servent au contreventement et donc à la construction comme telle. Au Canada, les panneaux dérivés du bois sont fabriqués selon des normes nationales en utilisant un agent liant non hydrofuge. A l'exception des panneaux durs utilisés comme parements, ils ne se prêtent qu'à des usages intérieurs. Les panneaux dérivés du bois destinés à la construction, soit le contreplaqué de résineux et les panneaux gaufrés et panneaux de grandes particules orientées ou OSB, font l'objet d'un autre profil.



1986 - Importations, exportations et expéditions intérieures.

En 1986, cette industrie a expédié pour 590 millions de dollars de marchandises représentant environ 5,8 p. 100 des expéditions totales de produits du bois. Elle employait directement quelque 6 800 personnes, soit environ 6 p. 100 de la main-d'œuvre de l'industrie des produits du bois. Toujours en 1986, le marché intérieur a absorbé 65 p. 100 des expéditions. Les exportations, dont 90 p. 100 vont aux États-Unis, constituent depuis toujours de 30 à 40 p. 100 de la production; en 1986, elles se chiffraient à 206 millions de dollars, représentant 35 p. 100 des expéditions.

Le sous-secteur du contreplaqué et du placage de feuillus a assuré 60,2 p. 100 des exportations de cette industrie, suivi des sous-secteurs des panneaux de particules et des panneaux PFDM, des panneaux durs et des panneaux isolants, avec respectivement 22,3, 10,2 et 7,3 p. 100. Par ailleurs, en 1986, la part des exportations dans les expéditions était de 52,5 p. 100 pour les panneaux durs, 51,2 p. 100 pour le contreplaqué et le placage de feuillus, 22,7 p. 100 pour les panneaux isolants et 19,2 p. 100 pour les panneaux de particules et les panneaux PFDM.

Les importations, qui occupent depuis toujours environ le quart du marché intérieur, proviennent pour la plupart des États-Unis, 60 p. 100, et d'Asie, 30 p. 100. En 1986, plus de la moitié des importations, soit 55 p. 100, se composait de contreplaqué et de placage de feuillus provenant d'essences ne poussant pas au Canada.

Dans l'ensemble, cette industrie compte environ 50 usines de contreplaqué et de placage de feuillus, dont quelques-unes seulement fabriquent du contreplaqué régulièrement, ainsi que 12 usines de panneaux de particules, 2 de panneaux PFDM, 6 de panneaux isolants et 3 de panneaux durs. Le tableau suivant montre l'importance relative de chaque sous-secteur.

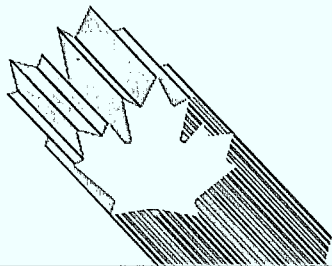
PANNEAUX DÉRIVÉS DU BOIS —
MENUISERIE ET DÉCORATION — 1986
(en millions de dollars)

Sous-secteur	Expédi- tions*	Exporta- tions	Importa- tions	Emplois*
Contreplaqué et placage de feuillus	242	124	68	3 950
Panneaux de particules et panneaux PFDM	239	46	18	1 500
Panneaux durs	40	21	32	600
Panneaux isolants	69	15	6	750
Total	590	206	124	6 800

* Estimations d'ISTC.

Cette industrie dépend de la disponibilité de matières premières provenant de 2 sources principales, soit les billes de feuillus de grandes dimensions et de qualité inférieure et les résidus de bois tels que les copeaux et la sciure, de même que les journaux recyclés, utilisés en petite quantité. La résine d'urée-formaldéhyde, qui sert de liant, est une autre matière première importante.

Pour le sous-secteur du contreplaqué et placage de feuillus, la principale matière première est le placage fabriqué à partir de billes de feuillus de grand diamètre. Pour les produits de qualité supérieure, les placages sont pour la plupart importés des États-Unis ou faits à partir de billes provenant de ce pays. Pour les produits destinés aux usages industriels, toutefois, le peuplier indigène au Canada est utilisé presque exclusivement par les grandes usines de contreplaqué de feuillus du Centre.



Les panneaux de particules sont fabriqués presque entièrement à partir de résidus de bois, soit la sciure et les copeaux. Pour des raisons économiques, les usines de ce sous-secteur sont situées près des régions comptant de nombreuses scieries et autres installations de transformation du bois. A l'heure actuelle, le prix du bois constitue environ 26 p. 100 du coût de fabrication et la résine, 24 p. 100. Pour la fabrication de panneaux PFDM, toutes les essences de feuillus et de résineux, sous forme de billes, de dosses, de bois provenant de l'éclaircie des forêts et de résidus de bois, peuvent être employées. Les billes et les dosses sont réduites en copeaux d'une épaisseur moyenne de 20 mm. Les résidus de bois sous forme de copeaux sont achetés directement aux scieries et traités à la vapeur sous pression et passent ensuite entre les disques rotatifs d'un raffineur pour être réduits en fibres. Comme il n'existe que 2 usines de panneaux PFDM au Canada, aucune donnée précise sur les coûts de production n'est disponible. Toutefois, aux États-Unis, selon la région, le bois et la résine utilisés pour les panneaux PFDM coûtent à peu près le même prix que ceux servant à la fabrication de panneaux de particules. Rien ne permet de croire qu'il en va différemment au Canada.

Les panneaux durs et les panneaux isolants sont fabriqués à partir de fibres ou de faisceaux de fibres de bois provenant des mêmes sources et obtenus par le même procédé de raffinage que pour les panneaux PFDM. Leur fabrication fait toutefois appel à un procédé de feutrage humide où les fibres, en suspension dans l'eau, forment un mat feutré une fois l'excédent d'eau écoulé à travers un tamis. Pour les panneaux durs, le mat est ensuite comprimé à haute température. L'agglomération des fibres se fait sous l'action de la résine naturelle présente dans le bois, à laquelle n'est ajoutée qu'une quantité minimale de résine synthétique. Pour les panneaux isolants, le mat est légèrement comprimé à la température ambiante pour être ensuite passé au séchoir. Aucune résine synthétique n'est utilisée, la résine naturelle du bois, additionnée d'amidon, servant de liant. La principale différence entre ces 2 types de panneaux est la densité. Les panneaux durs ont une résistance d'adhésion interne élevée et une haute densité, alors que les panneaux isolants ont une faible densité.

Cette industrie est généralement de propriété canadienne, 16 p. 100 seulement des expéditions étant assurées par des entreprises sous contrôle étranger. C'est dans le sous-secteur des panneaux de particules et des panneaux PFDM que la présence des sociétés étrangères est la plus forte; sur 14 usines, en effet, 1 appartient à des intérêts américains, 1 appartient partiellement à des intérêts américains et 4 à des intérêts ouest-allemands. Ces usines représentent 36 p. 100 des établissements et 51 p. 100 des expéditions de ce sous-secteur.

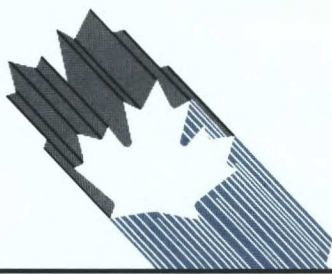
Bien que cette industrie exploite des usines dans toutes les régions du Canada, 80 p. 100 de sa production sont concentrés en Ontario et au Québec, principales provinces consommatrices.

Rendement

A la fin des années 70 et au début des années 80, le rendement global de cette industrie a diminué en raison de la concurrence livrée par les matériaux de remplacement fabriqués au Canada ou importés comme les revêtements de plastique ou de papier, les parements d'aluminium, les panneaux isolants fabriqués à partir de matériaux autres que le bois et les placages de porte de contreplaqué provenant d'Asie. Pendant cette période, un certain nombre d'usines de contreplaqué de feuillus qui fabriquaient des placages de porte à partir d'essences canadiennes ont dû fermer leurs portes parce qu'elles ne pouvaient soutenir la concurrence des producteurs d'Extrême-Orient disposant d'une main-d'œuvre bon marché. Par ailleurs, les plastiques, soit les revêtements de mélamine et de papier à haute et à faible densité, ont remplacé les placages de bois feuillus sur les surfaces des panneaux employés par l'industrie du meuble et des armoires meuble et celle des armoires de cuisine. De même, les panneaux gaufrés, de fibre de verre et de polystyrène ont remplacé les panneaux isolants dans la construction résidentielle, ce qui a entraîné la fermeture de 3 usines de panneaux isolants. De plus, certains produits en ont remplacé d'autres; ainsi, les panneaux de particules, recouverts de papier ou de mélamine, et les panneaux durs préfinis ont été utilisés à la place du contreplaqué de feuillus dans la fabrication des meubles et des armoires.

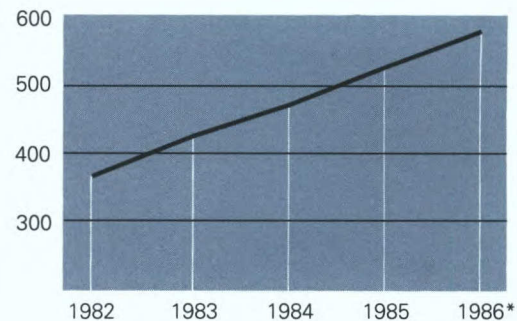
De 1978 à 1983, les expéditions de cette industrie ont diminué en moyenne de 1,1 p. 100 par an. Malgré l'absence de données complètes sur les expéditions, il est raisonnable de supposer que l'amélioration observée depuis 1984, et dont témoigne la vigueur des exportations, s'est poursuivie jusqu'en 1988. Le raffermissement des marchés survenu au cours des 3 dernières années résulte de l'essor de la construction résidentielle et des mesures d'adaptation prises par l'industrie. Par exemple, à la suite de la baisse de la demande, le sous-secteur des panneaux isolants a mis au point des produits spéciaux comme les panneaux pour les toits des bâtiments commerciaux et un matériau pour les joints de dilatation du béton, produits pour lesquels il existe des débouchés croissants en Amérique du Nord.

Pour la plupart des panneaux dérivés du bois utilisés en menuiserie et en décoration, la demande, qui provient surtout des fabricants de meubles et d'armoires de cuisine, suit avec 6 à 8 mois de retard les fluctuations de la construction résidentielle. Selon des prévisions récentes, le nombre de mises en chantier, tant au Canada qu'aux États-Unis, devrait demeurer élevé au cours du premier semestre de 1989, malgré une légère baisse par rapport aux niveaux observés en 1987. Après 1989, la demande devrait diminuer en raison des changements démographiques et d'un ralentissement prévu de l'activité économique.



Cette industrie a considérablement amélioré le taux d'utilisation de ses installations depuis la récession du début des années 80. Pendant la première moitié de la présente décennie, elle a tourné constamment au-dessous de sa capacité, et de nombreuses entreprises ont dû fermer temporairement. A partir du début de 1986, la production a augmenté par suite du raffermissement des marchés, et nombre d'usines tournent actuellement presque à pleine capacité. Dans le sous-secteur des panneaux de particules et des panneaux PFDM, les entreprises ont augmenté leur capacité en agrandissant leurs usines ou en en construisant d'autres, si bien qu'il y a maintenant surcapacité.

Au cours des 10 dernières années, cette industrie a procédé à une importante rationalisation de ses activités, ce qui a entraîné la fermeture de plusieurs usines de contreplaqué de feuillus, de 3 usines de panneaux de particules, de 1 importante usine de panneaux durs et de 3 usines de panneaux isolants. Toutefois, 3 grandes usines modernes de panneaux de particules et 2 de panneaux PFDM ont ouvert leurs portes pendant la même période et 2 usines de panneaux de particules sont en construction. Parmi les 6 usines de panneaux isolants encore en exploitation, 1 a été agrandie et 2 autres sont en cours de modernisation. Le nombre d'emplois n'a guère varié au cours de cette période, bien que sa répartition ait changé, le sous-secteur des panneaux de particules et panneaux PFDM gagnant des emplois aux dépens de celui du contreplaqué de feuillus. Les produits fabriqués à partir de matériaux autres que le bois comme la brique et l'aluminium continuent de livrer une vive concurrence aux parements de panneaux durs. Par ailleurs, le nombre de producteurs et d'entreprises de transformation de placage de feuillus a augmenté. Ces entreprises, petites mais très spécialisées, emploient une importante main-d'œuvre dotée de compétences artistiques et techniques spécialisées. Elles fournissent des produits sur commande aux grands producteurs de placage et de contreplaqué de feuillus du Canada et des États-Unis.

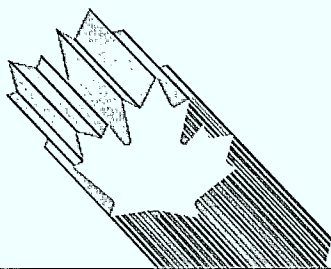


Expéditions (en millions de dollars)

* Estimations d'ISTC.

Ces 5 dernières années, les exportations ont augmenté d'environ 3 p. 100 par an en volume, leur valeur atteignant 206 millions de dollars en 1986. Pour leur part, les exportations de placage et de contreplaqué de feuillus n'ont à peu près pas changé, alors que celles de panneaux de particules, de panneaux PFDM et de panneaux isolants, destinées surtout aux États-Unis, ont augmenté sensiblement. En 1986, les expéditions vers ce dernier pays représentaient près de 95 p. 100 des exportations. Les importations, provenant principalement des États-Unis et d'Extrême-Orient, se composaient surtout de contreplaqué et de placages de feuillus fabriqués à partir d'essences exotiques; il s'agissait de placages de chêne importés des États-Unis et des placages de porte en bois tropicaux. En 1986, les importations ont atteint 124 millions de dollars, soit 24 p. 100 de la consommation canadienne. Il s'agissait en majeure partie — 55 p. 100 — de contreplaqué et de placage de feuillus.

Bien qu'il n'existe que peu de données financières, les renseignements obtenus de l'industrie indiquent qu'à l'exception des sous-secteurs des panneaux de particules et du placage de feuillus, les investissements n'ont pas été très élevés au début des années 80. Toutefois, étant donné la conjoncture économique qui a suivi la récession, la situation financière de cette industrie s'est sensiblement améliorée depuis 1984.



2. Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Les producteurs de contreplaqué et de placage de feuillus sont généralement des petites ou des moyennes entreprises indépendantes dont les installations peu modernes exigent une abondante main-d'œuvre. Certaines usines de placage sont toutefois considérées comme modernes, car elles font appel à du matériel de pointe pour accroître leur productivité, mieux utiliser les matières premières et économiser l'énergie. Comme un grand nombre d'essences des climats tempérés tels le chêne, le noyer et le cerisier ne poussent pas en abondance au Canada, la production de contreplaqué et de placage de feuillus au pays est tributaire en grande partie des billes de feuillus provenant des États-Unis. La viabilité de l'industrie dépend donc de la disponibilité de billes de qualité et de leur prix à la livraison.

Le contreplaqué et le placage de feuillus sont très recherchés par les fabricants de meubles et d'armoires de cuisine, surtout aux États-Unis, où l'industrie canadienne est réputée pour la qualité de ses produits. Les ouvriers canadiens ont régulièrement fait preuve de compétences artistiques et techniques supérieures. Étant donné que le sous-secteur du contreplaqué et du placage de feuillus regroupe surtout de petites entreprises, il est difficile d'obtenir un état détaillé des coûts de production. Toutefois, comme un peu plus de la moitié de la production canadienne est exportée presque entièrement aux États-Unis, les entreprises de ce sous-secteur seraient compétitives sur le plan des coûts par rapport aux entreprises américaines. En outre, en raison de la valeur élevée du produit, les frais de transport ne jouent pas un rôle important.

Les producteurs de panneaux de particules et de panneaux PFDM font partie de grandes sociétés forestières intégrées et diversifiées et jouissent donc d'une vaste assise industrielle. Les usines canadiennes de panneaux de particules et de panneaux PFDM sont généralement modernes et équipées pour fabriquer des produits de grande qualité. Ce sous-secteur dispose d'un approvisionnement suffisant en matières premières sous forme de résidus de scieries et de billes de qualité inférieure. Toutefois, pour être rentables, ces usines doivent être situées à proximité de leurs sources d'approvisionnement. Selon des estimations détaillées des coûts, les entreprises canadiennes sont généralement compétitives par rapport aux entreprises américaines sur le plan des matières premières, de la main-d'œuvre, de la productivité et de la fabrication. Les frais de transport sont élevés, mais la plupart des usines canadiennes sont situées assez près des grands marchés canadiens et de ceux du nord-est et du centre-nord des États-Unis. Toutefois, comme les produits sont volumineux, la cherté relative du transport empêche cette industrie de pénétrer sur les marchés plus éloignés, tant aux États-Unis qu'outre-mer.

Les 3 entreprises canadiennes de fabrication de panneaux durs encore en activité font elles aussi partie de grandes sociétés forestières intégrées. Bien que la technologie et le matériel aient peu changé au cours des ans, les entreprises ont modifié leur gamme de produits pour se concentrer sur les articles à valeur ajoutée tels les parements extérieurs, les panneaux décoratifs intérieurs et les placages de porte. L'approvisionnement en matières premières, soit des fibres obtenues à partir de résidus de bois ou de billes de qualité inférieure, serait suffisant. Il n'existe aucun état détaillé des coûts, mais, étant donné que plus de la moitié de la production est exportée — surtout aux États-Unis —, les entreprises de ce sous-secteur seraient compétitives par rapport aux entreprises américaines.

Parmi les 6 fabricants canadiens de panneaux isolants, 2 font partie de grandes sociétés forestières intégrées et diversifiées. Toutes les usines font appel à une abondante main-d'œuvre et la plupart n'ont pas été modernisées. Bien qu'aucune estimation détaillée sur les coûts ne soit disponible, les fabricants seraient compétitifs sur les marchés américains limitrophes. En raison de leur faible poids et de leur faible valeur, les panneaux isolants ne peuvent être transportés sur de longues distances de façon rentable.

Facteurs liés au commerce

Ni le Canada ni les États-Unis n'imposent de tarifs douaniers sur le placage de feuillus importé. Cependant, les produits de la plupart des autres sous-secteurs sont soumis à des tarifs à l'exportation et à l'importation.

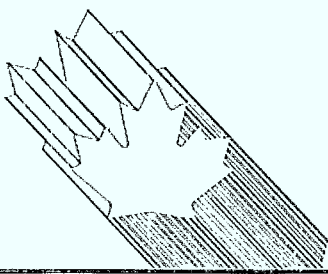
TARIFS LEVÉS SUR LES PANNEAUX DÉRIVÉS DU BOIS — MENUISERIE ET DÉCORATION (EN %)

Sous-secteur	Canada*	États-Unis**	CEE	Japon
Contreplaqué de feuillus	8	3-8	10	10,0
Placage de feuillus	—	—	6	5,0
Panneaux de particules	5	4	10	8,0
PFDM	6,5-9,2	3-6	10	3,5
Panneaux durs	6,5-9,2	3-6	10	6,5
Panneaux isolants	6,5***	—	10	8,0

* En vertu de l'Accord, les tarifs canadiens levés sur les produits américains, à l'exception des panneaux isolants, seront éliminés en 5 étapes annuelles égales à compter du 1^{er} janvier 1989. Ces produits seront donc admis en franchise en 1993.

** En vertu de l'Accord, les tarifs américains levés sur les produits canadiens seront éliminés en 5 étapes annuelles égales à compter du 1^{er} janvier 1989. Ces produits seront donc admis en franchise en 1993.

*** Les tarifs sur les panneaux isolants seront éliminés sur 10 ans, soit d'ici le 1^{er} janvier 1998.



Il n'existe aucune barrière non douanière sur les marchés d'exportation de cette industrie. La plupart des produits servent à la fabrication de meubles ainsi qu'à la décoration et ne sont donc pas assujettis aux codes du bâtiment. Toutefois, les normes américaines, qui comprennent des règlements sur les émissions d'urée-formaldéhyde, pourraient entraver les exportations canadiennes de panneaux de particules, de panneaux PFDM et de contreplaqué de feuillus fabriqués avec des résines d'urée-formaldéhyde.

Parmi les principales dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mentionnons celles sur l'établissement de nouveaux recours commerciaux et le principe de l'arbitrage des différends. Un comité d'experts des 2 pays a été créé pour diriger les travaux d'élaboration de normes de rendement communes pour le contreplaqué de résineux. Cette initiative découle de la récente décision de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de ne pas approuver l'utilisation des catégories C-D de contreplaqué américain dans la construction des logements qu'elle subventionne. En attendant le règlement de cette question, les États-Unis ont indiqué qu'ils ne procéderaient pas à l'élimination progressive des tarifs sur le contreplaqué de résineux, les panneaux gauffrés, les panneaux OSB et les panneaux de particules. Bien que le Canada juge cette position contraire à l'Accord, il a lui aussi retardé l'entrée en vigueur des réductions tarifaires. Ce report nuira aux fabricants canadiens de panneaux de particules ainsi qu'aux industriels du meuble et des armoires de cuisine qui ne pourront profiter immédiatement des réductions de coûts normalement prévues. Le prix des panneaux de particules fabriqués au Canada est le même que ceux importés des États-Unis, droits de douane compris.

Facteurs technologiques

En général, les usines canadiennes sont aussi modernes sur le plan technique que les usines américaines. La technologie utilisée, qui provient d'Europe de l'Ouest, du Canada et des États-Unis, est à la disposition de tous les fabricants.

Le niveau technique varie d'un sous-secteur à l'autre. Les producteurs de panneaux isolants et de panneaux durs utilisent surtout des techniques datant de plus de 20 ans. Bien que peu de progrès aient été faits ces dernières années, les fabricants de panneaux durs examinent la possibilité d'utiliser leurs produits pour les portières et les sièges d'automobile. Étant donné leur résistance et leur souplesse au moulage, les panneaux durs conviennent très bien à de telles applications.

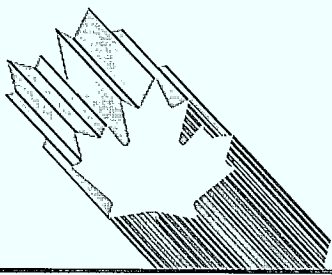
Au Japon, par exemple, environ 45 p. 100 de la production intérieure de panneaux durs servent à la fabrication de pièces d'automobile. Par ailleurs, de nombreuses usines de panneaux de particules et de panneaux PFDM ont adopté les innovations touchant le matériel de fabrication, les types de résines, l'utilisation des fibres et la consommation d'énergie. Plusieurs producteurs canadiens de placage ont modernisé leur matériel, particulièrement dans les nouvelles usines.

3. Évolution de l'environnement

La demande de panneaux dérivés du bois utilisés en menuiserie et en décoration est depuis toujours liée à la construction résidentielle. Toutefois, la réparation et la rénovation, effectuées tant par les entrepreneurs que par les propriétaires eux-mêmes, dépassent désormais en valeur la construction de nouveaux logements. Ces dépenses au chapitre de la réparation et de la rénovation devraient continuer à croître plus rapidement que l'ensemble de l'économie en 1988 et peut-être après. Il devrait en résulter des débouchés intéressants pour les producteurs de panneaux de particules, de panneaux durs et de panneaux isolants. Les panneaux de particules, faciles à travailler avec des outils ordinaires, servent à la fabrication d'armoires de cuisine et de salle de bains, d'étagères et de rayonnages. Ils peuvent être peints ou recouverts de mélamine, de vinyle ou de placage pour obtenir l'effet désiré. Les panneaux durs, dont la finition imite le grain du bois, conviennent bien dans les bureaux et les salles familiales. Les panneaux isolants, qui servent à la fabrication de carreaux de plafond insonorisants, ont maintenant une nouvelle application comme sous-couche pour les toitures.

Étant donné que les dépenses au chapitre de la rénovation et de la réparation augmentent également aux États-Unis, les marchés d'exportation devraient continuer d'offrir des débouchés aux fabricants canadiens de panneaux de particules et de panneaux PFDM, de panneaux durs, de panneaux isolants et de placage à condition que la valeur du dollar canadien oscille entre 80 et 85 ¢ US.

Les investissements consacrés à la modernisation des usines, à la mise au point de nouveaux produits et à l'acquisition de la technologie devraient permettre de mieux utiliser les matières premières et d'accroître la productivité. Il est peu probable qu'il en résulte une forte hausse du nombre d'emplois dans cette industrie. La croissance prévue dans le sous-secteur des panneaux de particules et des panneaux PFDM devrait compenser les compressions de personnel qui pourraient survenir dans l'ensemble du secteur par suite de l'accroissement de la productivité et de la rationalisation des activités.



Les fabricants canadiens de panneaux de particules, de panneaux PFDM et de contreplaqué de feuillus s'inquiètent des répercussions éventuelles des règlements canadiens et américains sur l'urée-formaldéhyde. Depuis quelques années, l'industrie canadienne ne cesse de réduire volontairement les émissions d'urée-formaldéhyde. En outre, elle se tient en liaison constante avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux. Aux États-Unis, la question est toujours à l'étude.

Étant donné les mesures protectionnistes prises par les États-Unis à l'égard de l'industrie canadienne ces dernières années, le principe de l'arbitrage des différends prévu par l'Accord pourrait revêtir une grande importance, car il garantirait l'accès au marché américain tout en favorisant la création d'un climat commercial positif. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord, les fabricants américains de meubles et d'armoires de cuisine pourraient livrer une concurrence accrue aux fabricants canadiens*. Il pourrait en résulter une rationalisation de cette industrie et peut-être la fermeture d'usines de panneaux de particules et de contreplaqué de feuillus en raison d'une chute des ventes au Canada; ces répercussions pourraient être compensées en partie par l'augmentation des ventes aux fabricants américains de meubles et d'armoires de cuisine.

4. Évaluation de la compétitivité

Le sous-secteur du contreplaqué de feuillus a connu un recul ces dernières années, plusieurs usines ayant fermé leurs portes. Bien que cette industrie canadienne soit compétitive par rapport à l'industrie américaine, ses produits perdent continuellement du terrain au profit des panneaux de particules et des panneaux durs dans toute l'Amérique du Nord.

L'industrie du placage de feuillus est généralement compétitive. Elle assure 80 p. 100 de la valeur des exportations du sous-secteur du contreplaqué et du placage de feuillus en valeur et 70 p. 100 du volume. Bien qu'une partie importante de la production dépende des billes de bois provenant des États-Unis, la compétitivité de cette industrie n'est pas touchée. De grandes quantités de placage sont réexportées aux États-Unis pour servir à la fabrication de contreplaqué, en raison de la qualité supérieure du placage canadien. Les progrès techniques touchant la fabrication du placage, au chapitre de la transformation, devraient continuer à accroître la productivité.

La production de panneaux de particules et de panneaux PFDM devrait continuer d'augmenter, et ce sous-secteur devrait demeurer compétitif sur les marchés intérieur et américain. Dans les usines canadiennes et américaines, une part croissante des panneaux produits est améliorée au moyen de revêtements comme les placages de bois, la mélamine appliquée à basse ou à haute pression et la peinture, ce qui permet à ce sous-secteur d'élargir la gamme des applications de ses produits.

Les producteurs de panneaux durs sont eux aussi considérés comme compétitifs sur les marchés intérieur et américain. Toutefois, les matériaux de remplacement continuent à livrer une vive concurrence à ce produit, dont la demande diminue dans toute l'Amérique du Nord.

Le sous-secteur des panneaux isolants fonctionne presque à plein rendement, ce qui témoigne de la vigueur actuelle de l'industrie de la construction. Il est compétitif sur les marchés intérieur et américain. Depuis quelques années, la demande de panneaux isolants diminue progressivement dans les 2 pays. Toutefois, le vide créé par le retrait de 5 grands producteurs américains a permis à des fabricants canadiens de moindre envergure d'augmenter sensiblement leurs exportations vers les États-Unis au cours des 5 dernières années.

L'Accord de libre-échange devrait faciliter l'accès au marché américain des produits des sous-secteurs des panneaux de particules et panneaux PFDM, du contreplaqué de feuillus, des panneaux durs et des panneaux isolants. Il ne devrait pas y avoir de répercussions importantes sur les placages de feuillus, car ces produits entrent déjà en franchise aux États-Unis.

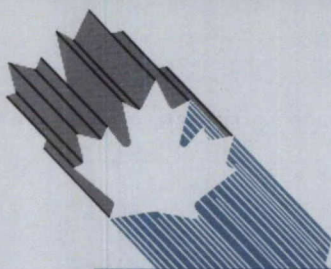
Pour de plus amples renseignements sur ce dossier, s'adresser à :

Transformation des richesses naturelles
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Panneaux dérivés du bois —
menuiserie et décoration

235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 954-3051

* *Se reporter aux profils intitulés : Meuble de maison, Meuble de bureau et Produits de bois ouvré.*



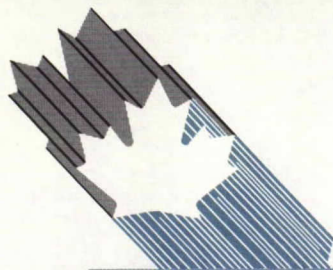
PRINCIPALES STATISTIQUES

CTI* 2521, 2592 et 2714 (1980)

	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Établissements ^e	97	74	74	74	76	71
Emplois ^e	6 800	6 800	6 800	6 800	6 850	6 800
Expéditions**	246	372	424	475	525	590 ^e

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations**	80	132	164	193	190	206
Expéditions intérieures**	166	240	260	282	335	384
Importations**	65	53	108	99	105	124
Marché intérieur**	231	293	368	381	440	508
Exportations (en % des expéditions)	33	35	39	41	36	35
Importations (en % du marché intérieur)	28	18	29	26	24	24
Part canadienne du marché international (en %)	3	4	4	4	4	4
Source des importations (en %)			É.-U.	CEE	Asie	Autres
		1982	53	1	36	10
		1983	47	1	42	10
		1984	61	1	30	8
		1985	61	1	32	6
		1986	60	3	30	7
Destination des exportations (en %)			É.-U.	CEE	Asie	Autres
		1982	89	8	1	2
		1983	90	6	1	3
		1984	92	4	1	3
		1985	91	4	2	3
		1986	86	7	3	4



RÉPARTITION RÉGIONALE — Moyenne des 3 dernières années

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
Établissements (en %)	4	45	34	6	11
Emplois (en %)	6	40	41	5	8
Expéditions (en %) ^e	3	46	40	4	7

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Propriété	Emplacement
MacMillan Bloedel Limited	canadienne	Vancouver (C.-B.) Nipigon et Sturgeon Falls (Ontario)
G.W. Martin Ltd.	canadienne	Harcourt, Rutherglen, Sault-Sainte-Marie et Searchmont (Ontario)
La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	canadienne	Sainte-Thérèse, Princeville, Saint-Léonard-d'Aston, Tee Lake, Shawinigan et Belleterre (Québec)
Domtar Inc.	canadienne	Donnacona (Québec) Huntsville (Ontario)
Weldwood of Canada Limited	américaine	Vancouver (C.-B.) Longlac (Ontario)

^e Estimations d'ISTC.

* Comprend les sous-secteurs du contreplaqué et placage de feuillus, des panneaux durs, des panneaux isolants, des panneaux de particules et panneaux de fibres à densité moyenne.

** Les montants indiqués sont exprimés en millions de dollars.

Comme les données statistiques et financières ne sont pas généralement disponibles, il a fallu procéder à un certain nombre d'estimations pour ce profil.

